



HAL
open science

Master Droit public - Droit privé

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un master. Master Droit public - Droit privé. 2011, Université du Maine. hceres-02039880

HAL Id: hceres-02039880

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02039880>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Evaluation des diplômes Masters – Vague B

ACADEMIE : NANTES

Etablissement : Université du Maine

Demande n° S3MA120000196

Domaine : Droit, économie, gestion

Mention : Droit public – droit privé

Présentation de la mention

Le master « Droit public-droit privé » a pour objectif d'assurer un approfondissement des connaissances fondamentales aussi bien en droit privé qu'en droit public dans le but de former des juristes généralistes. La particularité de la formation ainsi organisée tient notamment à son caractère généraliste et transversal : elle assure une formation qui combine deux branches distinctes du droit : le droit public et le droit privé.

Le master vise essentiellement à assurer une formation « professionnelle ». Il s'agit de former des juristes généralistes, polyvalents, qui pourront ainsi accéder à l'ensemble des métiers traditionnels du droit (avocats, magistrats, notaires...) soit directement, soit en bénéficiant d'une meilleure préparation aux concours et examens requis.

Le master comprend trois spécialités : « Contentieux privé », « Droit notarial » (création), « Juriste de droit public ».

Comme son intitulé l'indique, la spécialité « Droit notarial » prépare principalement au notariat, mais la formation qu'il délivre est susceptible d'offrir d'autres débouchés auprès d'entreprises intéressées par ces compétences.

La spécialité « Contentieux privé » a une vocation plus généraliste, mais toujours à caractère professionnel puisqu'il s'agit de former des juristes ayant des compétences générales, qui seront ainsi en mesure de s'adapter à des exigences professionnelles distinctes.

La spécialité « Juriste de droit public » vise principalement à former des généralistes en droit public qui se présenteront à des concours de la fonction publique ou qui souhaiteront s'intégrer dans une entreprise ou un cabinet d'avocats.

Indicateurs

Effectifs constatés	85
Effectifs attendus	70
Taux de réussite	88 %
Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses)	NR

Bilan de l'évaluation

- Appréciation globale :

Si la mention présente un objectif polyvalent original et intéressant en ce qu'il combine formation en droit privé et en droit public, les parcours reviennent en partie sur cette originalité pour offrir des spécialisations plus classiques en droit public, contentieux privé ou dans la perspective du notariat.

Les spécialités ont un caractère essentiellement professionnel et les formations qu'elles délivrent sont adaptées aux objectifs qu'elles se fixent. Les objectifs scientifiques de l'ensemble de la mention sont clairement secondaires.

Dans ce contexte on doit noter que si la mention peut s'appuyer sur le laboratoire Thémis-UM auquel appartiennent les enseignants-chercheurs et dont les axes de recherches recouvrent généralement le domaine d'étude de la mention, les spécialités semblent peu impliquées dans la recherche. Les étudiants ont cependant la possibilité de participer aux principales manifestations du laboratoire, lequel peut par ailleurs les encourager à participer à des colloques extérieurs.

La mention est très bien positionnée dans le cadre de l'offre de l'établissement et vraisemblablement dans le cadre de l'offre de formation régionale.

L'adossement au milieu socio-professionnel est important tant auprès d'institutions que de cabinets d'avocats ou d'entreprises.

L'ouverture internationale reste très limitée alors que l'expérience d'un séminaire commun organisé annuellement avec l'Université du Maine (USA) témoigne des potentialités de coopération et d'ouverture qu'il conviendrait de renforcer.

La structure de la formation est cohérente, elle permet un approfondissement progressif des connaissances conformément aux spécialités envisagées, des cours sont judicieusement mutualisés. Le développement de compétences transversales est pris en compte (par exemple avec une certification en informatique...)

L'équipe pédagogique est bien composée et fait preuve de dynamisme. L'équipe de direction est étoffée et il s'agit d'enseignants dont les champs de recherche correspondent aux spécialités. Elle se montre attentive à la nécessité d'adapter la formation pour développer ses qualités. Le pilotage de la formation sera renforcé par la mise en place d'un conseil de perfectionnement.

La formation a un caractère professionnalisant évident. En M2, environ un tiers des cours sont assurés par des intervenants professionnels. Les stages sont obligatoires dans le cadre des spécialités, mais pour une durée minimale qui peut sembler trop courte (2 mois) pour certaines d'entre elles.

Le bilan de la formation est globalement positif. Les effectifs sont réduits, mais stables (50 étudiants sur deux années). Ils devraient progresser avec l'ouverture de la spécialité « Droit notarial », même si les objectifs fixés à deux ans paraissent un peu trop optimistes (70). Les taux de réussite sont élevés (90 % en M1 et environ 100 % en M2).

L'université a mis en place des systèmes d'évaluation des enseignements qui ne sont pas encore tout à fait opérationnels, et procède à des évaluations des formations comme du devenir des étudiants.

Le dossier présenté est de qualité même si certaines informations sont insuffisantes au niveau de quelques spécialités. Il confirme l'attention portée par l'équipe pédagogique à la qualité des spécialités proposées et à leur adaptation aux objectifs professionnels affichés. L'autoévaluation a été particulièrement bien mise en œuvre.

- Points forts :

- Polyvalence de la formation.
- Implication des intervenants professionnels et qualité des partenariats développés.
- Correspondance de la mention aux besoins du bassin d'emplois.

- Points faibles :

- Implication du centre de recherche peu identifiée.
- Approche internationale de la mention à développer.

Notation

- Note de la mention (A+, A, B ou C) : A

Recommandations pour l'établissement

Il conviendrait d'identifier plus précisément les liens entre le laboratoire de recherche et la mention ou de les développer.

L'ouverture internationale de la mention devrait être développée davantage.

Appréciation par spécialité

Droit notarial

• Présentation de la spécialité :

Cette spécialité (en création) a un objectif professionnel précis, il s'agit de préparer les étudiants à l'accès aux professions notariales ; elle peut aussi intéresser les professionnels dont les activités impliquent une connaissance particulière des droits enseignés (droit civil, droit des affaires, droit fiscal, droit des successions, régimes matrimoniaux, gestion de patrimoine, droit fiscal patrimonial, droit rural, expertise immobilière...). Le contenu de la spécialité a été élaboré en concertation avec la Chambre interdépartementale des notaires.

• Indicateurs :

Effectifs constatés	SO
Effectifs attendus	NR
Taux de réussite	SO
Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses)	SO
Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses)	SO
Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses)	SO

• Appréciation :

Le contenu de la formation délivrée dans le cadre de cette spécialité est cohérent au regard de l'objectif qu'elle s'est fixée, et devrait correspondre aux attentes du notariat. Elle doit correspondre à la première année du diplôme supérieur du notariat qui s'obtient en trois ans, et qui est délivré par le Centre de formation professionnelle notariale (CFPN).

Il s'agit d'une formation professionnelle dans un domaine où les débouchés devraient se développer.

Le caractère professionnalisant de la formation est évident : elle combine des enseignements théoriques et des enseignements à caractère pratique, de nombreux intervenants relèveront du notariat, le CFPN de Rennes sera associé à la spécialité (cette association qui donnera tout son sens à la spécialité est en cours de finalisation). Par ailleurs, un stage doit obligatoirement être réalisé, mais pour une durée trop courte (2 mois).

Même si la vocation première de la spécialité n'est pas de former à et par la recherche, un mémoire doit être rédigé dans le prolongement du stage. Les liens avec un centre de recherche semblent limités.

• Points forts :

- Formation adaptée aux spécificités et aux exigences du notariat.
- Soutien de la Chambre départementale et interdépartementale des notaires et du Centre de formation professionnelle notarial de Poitiers.
- Formation adaptée aux débouchés professionnels.

• Points faibles :

- Stage d'une durée minimale réduite.
- Liens limités ou peu identifiés avec le centre de recherche.
- Identité des intervenants praticiens non précisée.

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : B

Recommandations pour l'établissement

La coopération avec le Centre de formation professionnelle notarial devrait être rapidement finalisée.

Il conviendrait d'envisager de porter la durée minimale du stage exigé à 3 mois.

Les informations concernant la spécialité devraient être précisées (structure et mécanisme de pilotage et de suivi, liste des intervenants praticiens...).

Juriste de droit public

● Présentation de la spécialité :

Cette spécialité a un caractère professionnel. Il s'agit de délivrer une formation généraliste en droit public pour préparer aux concours de la fonction publique ou favoriser l'accès à des emplois en liaison avec cette formation (dans des entreprises ou des cabinets d'avocats spécialisés...).

Dans cette perspective, trois parcours sont proposés : « Juriste des collectivités territoriales » (préparation aux concours d'accès à la fonction publique), « Avocat en droit public » (préparation au concours du barreau), « Juriste d'entreprise ».

● Indicateurs :

Effectifs constatés	14
Effectifs attendus	NR
Taux de réussite	NR
Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses)	NR

● Appréciation :

Cette spécialité s'insère particulièrement bien dans l'offre de formation de l'université et dans le prolongement du master 1 « Droit privé-droit public ».

L'objectif de former des juristes de droit public généralistes est cohérent.

L'offre de formation constituée par cette spécialité correspond aux objectifs fixés et les trois parcours envisagés permettent aux étudiants d'adapter au mieux leurs spécialisations à leurs choix professionnels. Ces trois parcours pourraient valoriser la spécialité et renforcer son attractivité, ce qui lui permettrait de renforcer l'effectif étudiant. On peut cependant s'interroger sur la pertinence d'une offre de parcours aussi importante au regard de l'effectif constaté.

La formation a un caractère professionnalisant. Elle combine l'intervention d'universitaires et de praticiens, et assure un équilibre entre cours fondamentaux et exercices pratiques. Les exercices semblent particulièrement adaptés. Un stage obligatoire doit être réalisé, mais le dossier ne donne pas davantage d'information à ce sujet.

Bien que la formation ait un caractère professionnel, la rédaction d'un mémoire est exigée dans le prolongement du stage. La formation à et par la recherche n'est cependant pas une priorité.

● Points forts :

- Equilibre cours fondamentaux et exercices pratiques.
- Equipe pédagogique bien structurée, combinant universitaires et praticiens.

● Points faibles :

- Liens avec le centre de recherches peu identifiés.
- Faible ouverture internationale.
- Précision du dossier parfois insuffisante.



Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : B

Recommandations pour l'établissement

Une amélioration du dossier permettrait de mieux percevoir toutes les qualités de la spécialité (précisions sur le stage, les parcours, les structures et mécanismes de pilotage et d'évaluation du devenir des étudiants...).

Dans cette perspective, une indication plus précise des liens avec le centre de recherche serait utile.

L'ouverture internationale de la spécialité pourrait être renforcée.

La présentation des parcours proposés pourrait être davantage assurée pour renforcer la visibilité et l'attractivité de la spécialité, et favoriser encore l'orientation des étudiants sélectionnés. Il conviendrait par ailleurs d'apprécier la pertinence de l'offre de parcours au regard de l'effectif de la spécialité.

Contentieux privé

- Présentation de la spécialité :

L'objectif de cette spécialité est de former des juristes généralistes en droit privé, afin qu'ils puissent aisément s'adapter à des contextes professionnels variables. La particularité de la formation est donc de développer une formation qui puisse renforcer le caractère polyvalent et l'adaptabilité des étudiants dans le domaine de spécialité indiqué.

Les débouchés envisagés peuvent donc être définis largement : préparation aux concours de la magistrature ou du barreau, juristes d'entreprises...

- Indicateurs :

Effectifs constatés	16
Effectifs attendus	NR
Taux de réussite	94
Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses)	NR

- Appréciation :

La spécialité a un caractère généraliste et son intitulé ne correspond peut-être pas tout à fait au contenu de la formation. La spécialité permet d'approfondir les connaissances plus précisément en droit des obligations et en droit pénal, tout en offrant la possibilité pour les étudiants d'élargir leurs connaissances dans d'autres domaines de spécialisation au travers d'un choix d'options. Ce choix pourrait éventuellement être élargi dans le cadre d'une mutualisation renforcée. Il faut noter que certains cours sont mutualisés avec l'Institut d'études judiciaires (IEJ).

Le caractère polyvalent de la formation et l'objectif de former des juristes de droit privé généralistes, qui auraient de bonnes capacités d'adaptation, est judicieux et permet d'élargir le champ des débouchés potentiels.

Un stage est obligatoire, mais le dossier ne précise pas sa durée, il donne lieu à la rédaction d'un mémoire.

L'équipe d'intervenants universitaires est complétée par des intervenants professionnels (enseignants d'une autre université, magistrats ou avocats). La spécialité vise clairement à former des professionnels et semble bien adaptée à cet objectif.



- Points forts :
 - Diversité de la formation au contentieux.
 - Rapprochements avec l'IEJ.
 - Spécialisation adaptée aux besoins du marché.
- Points faibles :
 - Approche internationale limitée.
 - Mécanismes de suivi et d'évaluation qui ne sont pas encore effectifs.

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : A

Recommandations pour l'établissement

Il conviendrait d'envisager un renforcement de l'approche internationale de la spécialité tant en termes de contenus - en y renforçant la formation en droit international, en anglais... - qu'au travers d'une ouverture internationale vers d'autres universités étrangères.

Le dossier pourrait comprendre davantage de précisions (répartition des cours magistraux et séminaires, durée du stage...).